Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	HDF	04.76.77.00.50 / 06.09.24.57.80
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GMAT bleu et blanc	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	FFCAM	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
8 juin	la BERARDE	TEMPLE ECRINS		2	3	montée des ouvriers et montée de matériel divers
8 juin	LA BERARDE	PROMONTOIRE				montée des ouvriers , plus matériel en cabine (panneaux solaires) 1 ROTATION ANNULEE - reportée au lundi 15 juin
15 juin	LA BERARDE	TEMPLE ECRINS			3	montée des ouvriers
15 juin	LA BERARDE	LA PILATE			1	visite technique du batiment
22 juin	LA BERARDE	TEMPLE ECRINS			3	montée des ouvriers

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

OK pour une montée des ouvriers hebdomadaire en hélico, avant leur mise en chantier.
Néanmoins pas favorable à ce que la montée de personnels non ouvriers ou non essentiels (ex : responsables FFCAM) se fasse systématiquement en hélico, si cela génère des vols supplémentaires.
- La descente des personnels se fera à pied.
- Attention, possibilités de vols SAF en Vénéon en cas de report Météo

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 162/2020

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 05/06/2020

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE